



SDEG 16

**Syndicat Départemental
d'Électricité et de Gaz
de la Charente**

Monsieur Gérard LIOT
Maire
61, rue de la République
16560 AUSSAC-VADALLE

Angoulême, le 4 janvier 2023

Monsieur le Maire,

Chaque année, il est décidé lors du budget primitif, d'actualiser de 5% les contributions communales et intercommunales pour l'entretien de l'éclairage public et de l'éclairage des installations sportives.

Malgré ces actualisations, ce service est déficitaire ; **tous les ans, la différence est prise en charge intégralement par le SDEG 16 sur ses fonds propres**. Habituellement, ce déficit est autour de 350 000 €. En 2022, ce montant sera considérablement augmenté par les réglages d'horloges effectués depuis septembre dans le cadre des économies d'énergie pour un budget estimé à plus de 250 000 € HT qui là encore sera pris en charge **intégralement** par le SDEG 16 (*note : plus de 3 900 horloges ont été réglées en 4 mois*).

Toutefois, j'ai le plaisir de vous faire savoir, que compte tenu de la conjoncture économique actuelle, de l'augmentation générale des prix, j'ai proposé au Comité Syndical, en décembre dernier, qui l'a accepté, de **ne pas augmenter les cotisations en 2023** afin de ne pas alourdir les charges des Communes et Communautés de Communes.

Mes collaborateurs et moi-même restons à votre disposition pour tous les renseignements que vous pourriez souhaiter.

Veuillez accepter, Monsieur le Maire, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Président,

Jean-Michel BOLVIN
Président de l'Association des Maires de la Charente

